

Le Entrust 80W Naturalyte, un produit insecticide pour les producteurs de fruits et légumes biologiques et conventionnels

L'insecticide Entrust 80W Naturalyte est un produit relativement nouveau, homologué et disponible aux producteurs biologiques et conventionnels canadiens. L'ingrédient actif, le spinosad, est un sous-produit fermenté dérivé d'une bactérie vivant dans le sol, le *Saccharopolyspora spinosa*.

Le premier produit à base de spinosad a été homologué au Canada il y a quelques années mais malheureusement, les producteurs biologiques ne pouvaient pas l'utiliser. Une version biologique, le Entrust 80W, est maintenant disponible pour les producteurs biologiques. Le produit est autorisé (listé) par la « Organic Materials Review Institute » (OMRI). Entrust 80W a été homologué il y a déjà plusieurs années aux États-Unis et les producteurs biologiques américains sont très satisfait de son efficacité.

Entrust 80W est une poudre mouillable très efficace qui est appliquée à des taux relativement faibles. Les doses varient de 50 à 120 g de produit par hectare, selon la culture et l'insecte ciblé. Le produit se vend en paquets de 450 g, contenant quatre petits sachets de 113 g chacun.

Le spinosad provoque en peu de temps chez l'insecte une excitation du système nerveux, menant à des contractions musculaires involontaires, à la prostration accompagnée de tremblements et à la paralysie. Il agit rapidement par contact et par ingestion. L'insecte cesse de s'alimenter et la paralysie peut survenir quelques minutes après l'ingestion, la mort s'ensuivant dans un délai de un à trois jours. Pour de meilleurs résultats, comme le produit supprime les larves, il est recommandé de l'appliquer lorsque les seuils d'insectes (larves) sont atteints et que l'éclosion des œufs est à son point culminant.

Le délai d'attente avant la récolte est assez variable : de un à quatorze jours, selon la culture, mais de trois jours, en moyenne, pour la plupart des cultures comestibles. Lisez l'étiquette pour obtenir les taux d'application ainsi que d'autres renseignements sur le délai d'attente avant la récolte et le délai de sécurité après le traitement.

Entrust 80W est peu toxique pour les mammifères, les oiseaux, les poissons et les crustacés. Il importe toutefois de noter qu'il est très toxique pour les abeilles : évitez l'application directe et la dérive de l'insecticide sur les abeilles et les colonies d'abeilles. Évitez également d'utiliser le produit lorsque la culture est en pleine floraison. L'étiquette précise par ailleurs que le produit est très toxique pour les invertébrés aquatiques, nocif pour les parasitoïdes et les acariens prédateurs et légèrement nocif pour les prédateurs bénéfiques vivant dans le feuillage.

L'adoption de stratégies adéquates de gestion de la résistance est recommandée, car toute population d'insectes peut contenir des individus qui sont déjà résistants à l'ingrédient actif. L'utilisation répétitive du même produit peut favoriser la prolifération de ces individus. Ainsi, il est fortement recommandé d'utiliser le spinosad (insecticide du groupe 5) en rotation avec un autre insecticide d'un groupe de produits antiparasitaires différent. Les produits à base de

Bacillus thuringiensis (B.t.) peuvent constituer un bon choix dans l'alternance avec le spinosad, selon la culture et l'insecte ciblés.

Bien que le spinosad soit un insecticide Naturalyte, les producteurs doivent détenir un permis d'applicateur de pesticides pour pouvoir en acheter et l'utiliser.

Entrust 80W est un insecticide à spectre relativement large homologué pour plusieurs cultures et pour le contrôle de plusieurs insectes, dont les suivants :

Pommes de terre

Pour supprimer les larves du doryphore de la pomme de terre et de la pyrale du maïs.

Certains fruits à pépins (entre autres, pomme, pommette, poire, pomme-poire, coing) :

Pour supprimer les larves de la tordeuse à bandes obliques, de l'enrouleuse trilignée, de la tordeuse du pommier, de la tordeuse européenne et du pique-bouton du pommier.

Certains légumes-racines et tubercules (entre autres, raifort, rutabaga, navet, radis) :

Pour supprimer les larves de la fausse-arpenteuse du chou, de la piéride du chou et de la fausse-teigne des crucifères.

Certains légumes-feuilles brassica (entre autres, chou-fleur, chou, brocoli, chou de Bruxelles) :

Pour supprimer les larves de la fausse-arpenteuse du chou, de la piéride du chou et de la fausse-teigne des crucifères, et pour la suppression de l'altise des crucifères.

Legumes-feuilles, sauf brassica (entre autres, roquette, laitue pommée et frisée, épinard, persil, céleri) :

Pour supprimer les larves de la fausse-arpenteuse du chou, de la piéride du chou et de la fausse-teigne des crucifères.

Legumes-fruits, sauf cucurbitacées (entre autres, aubergine, cerise de terre, poivron, piment du Chili/doux, tomatille, tomate) :

Pour supprimer les larves du doryphore de la pomme de terre, de la pyrale du maïs, de la fausse-arpenteuse du chou, de la piéride du chou et de la fausse-teigne des crucifères.

Maïs sucré

Pour supprimer les larves de la pyrale du maïs.

Canneberges (homologation d'urgence, du 15 juin au 15 août, 2006)

Pour supprimer la pyrale des atocas.

Le contenu de ce document technique, n'est qu'une information générale. Il faut toujours consulter l'étiquette avant d'utiliser le produit.

Révisé en novembre 2006